

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2018

DATE DE CONVOCATION 20/06/2018	L'an deux mille dix huit, mardi 26 juin à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 29/06/2018	Etaient présents : MM. Catherine DANEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER Ana FAUVET, Philippe CORTES, Jean FERLIER, Alain PAVIOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 12	Absente excusée : MM. Claude DUMONT, Isabelle COT, Anick PERTUISOT
PRESENTS 09	Pouvoirs : M. Claude DUMONT à M. Alain PAVIOT Mme Isabelle COT à Mme Catherine DANEL Mme Anick PERTUISOT à M. Robert de KERVÉGUEN
VOTANTS 12	SECRETARE : M. Patrick MADI

Ouverture de séance à 20 h 30.

Les procès-verbaux du 27 mars 2018 et 10 avril 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Suivi des dossiers en cours

Elagage des arbres rue de la vieille côte :

Après plusieurs interventions de la mairie, si le propriétaire ou l'élagueur ne se manifeste pas avant la fin de la semaine, les opérations d'élagage seront exécutées d'office par une entreprise habilitée aux frais du propriétaire.

Plantation devant le hangar à sel :

Les plantations pour masquer le hangar à sel route d'Us ont été prévus au budget 2018 du conseil départemental. Elles seront réalisées à l'automne.

DETR 2018 :

La Préfecture n'a toujours pas statué sur les demandes de subvention dans le cadre de la DETR 2018, à savoir pour Vigny :

- le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes de Vigny
- l'aménagement de trottoirs – accessibilité aux services et commerces rue du général Leclerc de la boulangerie jusqu'à la galerie d'arts

SIERGEPI :

Un nouveau mail a été adressé le 21 juin au président de la communauté urbaine de la GPS&O pour demander un rendez-vous afin de clarifier la situation et le devenir du SIERGEPI pour les 7 communes du Val d'Oise adhérentes.

Travaux de voirie – rue Marie :

Les travaux seront terminés à la fin de la semaine (couche de roulement prévue vendredi 29 juin).

Le Maire rappelle que ces travaux ont dévoilé un effondrement de la chaussée avec des travaux supplémentaires avec un surcoût très important : le coût estimatif était de 21 045 €, il est passé à 132 113 €. Ce surcoût n'était bien entendu pas prévu, il aura de fait un impact sur les programmes des travaux de voirie à venir.

Compte administratif 2017 de la commune et du service assainissement

La commission économique et des finances s'est réunie le 20 Juin 2018.

- **Compte administratif 2017 de la commune – délibérations n° 2018_06_01 et 02 :** Il s'élève

Section de fonctionnement

Dépenses	868 335,27 €
Recettes	2 945 353,03 €
Excédent de clôture	2 077 017,76 €

Section d'investissement

Dépenses	311 108,43 €
Recettes	187 862,32 €
Déficit de clôture	123 246,11 €

Reste à réaliser :

Dépenses	257 720,49 €
Recettes	84 024,86 €
Déficit	173 695,63 €

Excédent global de clôture	1 953 771,65 €
----------------------------	----------------

- **Compte administratif 2017 du service assainissement - délibérations n° 2018_06_03 et 04 : Il s'élève**

Section d'exploitation

Dépenses	154 984,12 €
Recettes	237 971,51 €
Excédent de clôture	82 987,39 €

Section d'investissement

Dépenses	1 828 311,44 €
Recettes	1 227 367,84 €
Déficit de clôture	600 943,60 €

Reste à réaliser :

Dépenses	329 048,66 €
Recettes	493 532,71 €
Excédent	164 484,05 €

Déficit global de clôture	517 956,21 €
---------------------------	--------------

Monsieur le maire se retire et Mme Catherine Danel interroge les membres présents sur les comptes présentés qui sont le résultat de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune et du service assainissement et autorise le maire à donner quitus à Mme le percepteur de Marines de son compte de gestion 2017.

Délibérations

Autorisation d'engagement de dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » – délibération n° 2018_06_05

A la demande de la trésorière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux manifestations et commémorations locales, nationales ou patriotiques, les fêtes, cérémonies, inaugurations, réceptions, manifestations culturelles, repas annuel du personnel, arbre de Noël, vœux de nouvelle année et notamment les frais de bouche et boissons : repas, goûter, buffets, cocktails, apéritifs, vins d'honneur ; les frais de restauration des élus et employés communaux en mission, des collaborateurs et invités, liés aux actions communales, réunions de travail, ateliers ou manifestations,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, livres, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements, notamment lors de mariage, noces d'or, décès, naissances, fêtes de Noël, départs en retraite, mutations, récompenses sportives, récompenses honorifiques, réceptions officielles...
- le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,
- les feux d'artifice, retraite aux flambeaux, concerts et manifestations culturelles,
- les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor – délibération n° 2018_06_06:

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander le concours de Madame Patricia Pressenda, comptable titulaire de la trésorerie de Marines et de lui allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour toutes la durée de son mandat, cette indemnité étant calculée sans abattement sur le barème fixé par l'arrêté du 16 décembre 1983.

La dépense sera imputée au chapitre 011, article 6225 du budget communal.

Revalorisation des tarifs de la cantine – délibération n° 2018_06_07 :

Monsieur le maire, compte tenu de l'évolution du coût de la vie et du prix de revient des repas, propose de porter :

- le prix du repas servi aux enfants à 4,10 € au lieu de 4,05 €
- le prix du repas servi aux adultes à 4,55 € au lieu de 4,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces propositions.

Ces mesures s'appliqueront à compter du lundi 3 septembre 2018.

Revalorisation des tarifs de l'étude dirigée et des garderies scolaires – délibération n° 2018_06_08 :

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de l'étude dirigée et des garderies scolaires à partir du lundi 3 Septembre 2018, à savoir :

- Garderie du matin (écoles maternelle et primaire) :
 - 30,50 € de 7 h 30 à 9 h 00
- Forfait pour 5 garderies du matin (écoles maternelle et primaire) :
 - 17,10 € de 7 h 30 à 9 h 00
- Garderie du soir (école maternelle) :
 - 30,50 € de 16 h 30 à 18 h 00
 - 52,10 € de 16 h 30 à 19 h 00
- Forfait pour 5 garderies du soir (école maternelle) :
 - 17,10 € de 16 h 30 à 18 h 00
 - 25,10 € de 16 h 30 à 19 h 00

- Étude dirigée (école primaire) :
 - 33,60 € de 16 h 30 à 18 h 00
- Étude dirigée (école primaire) + garderie :
 - 64,00 € de 16 h 30 à 19 h 00
- Forfait pour 5 études dirigées (école primaire) :
 - 25,60 € de 16 h 30 à 18 h 00
- Forfait pour 5 études dirigées + garderie (école primaire) :
 - 34,60 € de 16 h 30 à 19 h 00

La participation forfaitaire mensuelle (matin et soir) applicable aux enfants arrivant un peu avant 8 h 50 et partant un peu après 16 h 30 est de 8,10 €.

Un demi-tarif est appliqué aux vacances d'hiver et de printemps.

Participation relative aux charges de fonctionnement de l'école maternelle et primaire de Vigny pour les enfants hors communes – délibération n° 2018_06_09 :

Monsieur le maire fait savoir qu'il convient de fixer le montant de la participation relative aux charge de fonctionnement de l'école primaire et maternelle de Vigny pour les enfants hors commune accueillis dans nos établissements scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ce montant, pour l'année scolaire 2018/2019, à 445 € (montant unique pour l'école primaire et maternelle).

Acquisition de l'immeuble sis 1 rue du Général Leclerc à Vigny - délibération n° 2018_06_10 :

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 2018_03_06 du 27 mars 2018, le conseil municipal avait émis un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble de la poste moyennant le prix de 280 000 € mais avant d'avoir reçu l'avis du service du domaine.

A la demande des notaires des deux parties, il convient aujourd'hui de confirmer cette décision, l'avis du domaine datant du 17 avril 2018.

Par conséquent, il est rappelé que par lettre du 3 mai 2016, le directeur régional d'Ile de France Poste Immo nous informait que, dans le cadre de la gestion de son patrimoine, le groupe la Poste, au travers de sa foncière représentée par la SCI BP, a décidé de mettre en vente l'immeuble sis 1 rue du Général Leclerc à Vigny, cadastré section AB n° 107.

La cession porte sur l'ensemble de l'immeuble avec le maintien de la partie bureau de poste en rez-de-chaussée au travers de la signature d'un nouveau bail avec le nouvel acquéreur.

L'immeuble est composé :

- d'un bureau de poste, en activité, pour une surface d'environ 337 m² au rez-de-chaussée, 1^{er} étage et sous-sol
- d'un logement de 3 pièces principales, vacant, d'une surface d'environ 99 m² au 1^{er} étage.

Après plusieurs échanges et compte tenu des résultats de l'analyse de l'air et du rapport d'amiante qui amèneront à effectuer des travaux de désamiantage dans la salle de tri et à améliorer le traitement de l'air dans le bureau de poste, le maire a fait une proposition d'achat du bâti en l'état au prix de 280 000 €.

Cette offre a été acceptée par le comité régional d'Ile de France de Poste Immo et par le service du domaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, confirme :

- son avis favorable à l'acquisition de cet immeuble moyennant le prix de 280 000 € (deux cent quatre vingt mille euros),
- l'autorisation donnée à monsieur le maire pour signer toutes pièces et actes et généralement faire le nécessaire,
- le choix de Maître Eric Lebrun, notaire à Vigny, 13 rue des Saules à Vigny afin de réaliser cette vente pour le compte de la mairie de Vigny.

Vente de la parcelle cadastrée section AA n°20 – lot B au Bord'Haut de Vigny - délibération n° 2018_06_11 :

Monsieur le maire fait savoir que Maître Eric LEBRUN serait intéressé par l'achat d'une partie du terrain jouxtant le gymnase cadastré section AA n°20 – lot B soit 2 200 m² environ pour y transférer l'étude notariale actuellement située 13 rue des Saules à Vigny.

Le service du domaine, par avis en date du 21 juin 2018, a estimé la valeur vénale de cette parcelle à 55 € le m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal est favorable à la vente de cette parcelle pour ce transfert moyennant le prix de 55 € le m² (cinquante cinq euros) et autorise monsieur le maire à signer toutes pièces et actes et généralement faire le nécessaire.

Travaux de réfection de chaussée et couches de roulement sur les voies communales – consultation des entreprises accord mono attributaire avec émission de bons de commandes - délibération n° 2018_06_12 :

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée, a été menée pour un accord cadre mono attributaire avec émission de bons de commande pour effectuer des travaux de réfection de chaussée et couches de roulement sur les voies communales en agglomération.

Pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée le 14 mai 2018. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 14 mai 2018, et a été dématérialisé sur la plateforme www.klekoon.com, pour une remise des plis le 5 juin 2018 avant 12h00. Le dossier de la consultation était téléchargeable gratuitement sur cette même plateforme.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :

- Prix des prestations 40%,
- Valeur technique de l'offre 60%.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 08 juin 2018, en présence de Messieurs Claude Dumont, Alain Paviot et Madame Marie-France Puget. Les plis ont ensuite été remis à Monsieur Gilles Laage, maître d'œuvre, pour une analyse.

Monsieur Gilles Laage a présenté son analyse à la commission travaux le 15 juin 2018 en présence de Monsieur Jean-Marc Belfis, inspecteur à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Cette analyse, établie conformément aux critères du règlement de consultation, a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise COLAS. La commission a approuvé cette analyse.

Monsieur le Maire approuve cette analyse et propose de suivre l'avis de la commission travaux.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer l'accord cadre mono attributaire avec émission de bons de commande de travaux de réfection de chaussée et couches de roulement à l'entreprise COLAS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et tout autre document relatif à cette attribution avec l'entreprise mentionnée ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Marché de travaux pour le projet de réhabilitation du bâtiment communal « la Gaudière » situé 10 rue du général Leclerc à Vigny – lot 6 - délibération n° 2018_06_13 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la procédure d'appel d'offres lancée le 18 avril 2018, du lot 06 Chauffage/Plomberie/Ventilation, relatif aux travaux de réhabilitation de l'immeuble communal « La Gaudière » situé 10 rue du Général Leclerc à Vigny.

2 dossiers de candidature ont été déposés avant le vendredi 11 mai 2018 à 11h30, date limite de remise des offres.

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 14 mai 2018 en présence de M. Claude DUMONT, Maire adjoint, M. Patrick POGNANT, Maître d'œuvre et M. Didier WECKMANN, Assistant maître d'ouvrage.

Le rapport d'analyse des candidatures et offres a été remis par M. Patrick POGNANT, Maître d'œuvre, le vendredi 18 mai 2018.

Selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation, à savoir prix des prestations 50 % et valeur technique de l'offre 50 %, le rapport d'analyse des offres propose un classement de l'offre économiquement la plus avantageuse :

1^{ère}, l'entreprise POINT SERVICE - 23 route de Delincourt, zone industrielle de Gisors 27140 GISORS – pour un montant de 75 440,87 € HT

2^{ème}, l'entreprise AMS - 16 rue de la République 95570 BOUFFEMONT – pour un montant de 84 148,58 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de suivre l'avis du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre de l'opération pour le lot N° 06, pour lequel une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le classement et l'avis proposés dans le rapport d'analyse des offres,
- attribue le lot 06 - Chauffage/Plomberie/Ventilation, relatif aux travaux de réhabilitation de l'immeuble « La Gaudière », conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à signer tous les documents du dossier marché et les différents ordres de service de lancement des prestations.

Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'église de Vigny - délibération n° 2018_06_14 :

Il est donné connaissance du contrat de maîtrise d'œuvre de Monsieur Pierre Weiler, architecte DPLG, pour la réalisation des travaux de réfection de la couverture de l'église Saint Médard de Vigny.

Les travaux seront définis en fonction des priorités sanitaires, techniques et budgétaires et arrêtés conjointement avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

La première tranche de travaux d'urgence concerne la réfection de la couverture de la flèche (compris reprise du faîtage de la nef).

Le montant prévisionnel des travaux (1^{ère} tranche) s'élève à 230 400 € HT avec un taux de rémunération de 11 % soit un montant des honoraires (1^{ère} tranche/flèche) de 25 344 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour confier cette mission à Monsieur Pierre Weiler et autorise Monsieur le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

Bail logement 42 rue Beaudouin – 2^{ème} étage - délibération n° 2018_06_15 :

Sur proposition de Monsieur le maire et vu l'avis favorable de la commission parc locatif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à passer un bail de 3 ans renouvelables avec Madame Susan Lawrence,
- de fixer le loyer mensuel à 640,80 € révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL),
- d'appeler un acompte mensuel de charges locatives de 125 €,
- de demander à la locataire un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer ou 640,80 €

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal – M. Marc Janovet - délibération n° 2018_06_16 :

Considérant qu'il convient de trouver un dispositif d'accueil d'urgence pour Monsieur Marc Janovet, sans domicile stable, Considérant qu'il peut être mis à sa disposition à titre gracieux de façon temporaire une pièce vacante au 1^{er} étage de la maison du village ainsi que la kitchenette du rez-de-chaussée, sise 2, rue Beaudouin,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public dont il a eu lecture et d'autoriser monsieur le maire à signer la dite convention et tous les documents s'y rapportant.

Convention de mise à disposition d'un terrain municipal – Société SEPUR - délibération n° 2018_06_17 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition du terrain et des biens immobiliers sis chemin de Vernon est arrivée à échéance le 2 juin 2018.

L'utilisateur de ces biens immobiliers, la société SEPUR, occupe les lieux dans le cadre de l'exécution du service de collecte des déchets ménagers du SMIRTOM du Vexin à qui elle est liée par marché signé le 28 mars 2011 pour une période allant du 1^{er} juin 2011 au 02 juin 2018.

Ce marché de collecte a fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 30 décembre 2018.

Dans la mesure où la convention de mise à disposition du terrain municipal s'appuie sur la durée du marché de collecte, la société SEPUR souhaiterait continuer à bénéficier de cette mise à disposition jusqu'au terme du marché soit le 30 décembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord pour la signature d'un avenant de prolongation à la convention de mise à disposition du terrain et des biens immobiliers sis chemin de Vernon pour une durée de 7 mois du 3 juin 2018 au 30 décembre 2018, le loyer annuel restant inchangé à savoir 41 782,80 € au 1^{er} janvier 2018.

Projet Ludobulle – accueil périscolaire de l'école de Vigny - délibération n° 2018_06_18 :

Il est donné connaissance de la convention concernant le projet « Ludobulle » dans le cadre de l'accueil périscolaire de l'école de Vigny.

L'association « le jeu pour tous » s'engage à assurer l'accompagnement pédagogique autour de la création d'un pôle ludothèque dans les salles d'accueil périscolaire avec le prêt de jeux et jouets.

Le coût de cette prestation s'élève à 800 € pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à ce projet et autorise Monsieur le maire à signer la convention correspondante avec l'association « le jeu pour tous ».

Redevance d'occupation du domaine public (télécom – gaz – électricité) :

Il convient, chaque année, de fixer dans la limite des plafonds autorisés, la redevance d'occupation du domaine public. Le conseil municipal décide de fixer pour 2018 :

- le montant de la redevance pour les télécommunications à 1 256 € soit : artères souterraines à 39,28 € le km (31,076 km) et artères aériennes à 52,38 € le km (0,689 km) - **délibération n° 2018_06_19**

- le montant de la redevance pour le gaz à 318 € (pour 4 720 m de canalisations) - **délibération n° 2018_06_20**

- le montant de la redevance pour l'électricité à 203 € (redevance forfaitaire pour les communes de moins de 2000 habitants) - **délibération n° 2018_06_21**

Convention tripartite commune de Vigny – SICCMV – CCVC – aménagement de places de stationnement au Bord'Haut de Vigny - délibération n° 2018_06_22 :

Il est donné connaissance de la convention tripartite conclue entre la commune de Vigny, le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny et la communauté de communes Vexin centre.

Les parties ont décidé de réaliser une opération d'aménagement de places de stationnement au Bord'Haut de Vigny en confiant la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Vigny. Cette opération consiste à créer et à mutualiser des stationnements le long du chemin communal n°6 nécessaires aux équipements publics au Bord'Haut de Vigny.

D'un commun accord, il a été décidé que chaque collectivité prendrait en charge un tiers de la dépense hors taxes de ces travaux déduction faite du montant de la subvention accordée dans le cadre de l'ARCC école.

La commune de Vigny, maître d'ouvrage, prendra en charge le coût des travaux et le Syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny ainsi que la communauté de communes Vexin verseront une participation de 16 795,53 € chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur la répartition de la dépense de ces travaux et autorise Monsieur le maire à signer la convention correspondante.

Ecole – rapporteur : Catherine Danel

Le conseil d'école s'est réuni le 19 juin dernier.

Plusieurs sujets à l'ordre du jour :

La rentrée scolaire avec le départ de la directrice Mme Frédérique Fiot qui est nommée conseillère pédagogique et qui sera remplacée par Mme Marie Pottiez. Le départ également de Mmes Mathilde Bourmaud et Ophélie Barbier qui seront remplacées par Mme Mathilde Nicolaou.

L'effectif scolaire sera maintenu avec des classes uniques en maternelle et des classes à double niveau en élémentaire.

Les rythmes scolaires seront sur 4 jours avec les horaires 9h-12h et 13h30-16h30.

Il n'y aura plus de NAP mais une activité théâtre va être mise en place par la mairie avec un professeur du SIMVVO 1 heure par semaine pour les élèves du CE1 au CM2.

Puis il a été abordé le bilan PPMS (plan particulier de mise en sûreté), la coopérative, le projet d'école 2018-2020 (axes prioritaires retenus : de la production orale à la production d'écrit – espace et géométrie : de l'espace vécu à l'espace construit – améliorer le vivre ensemble), le bilan des actions pédagogiques, les perspectives pédagogiques 2018-2019, les travaux, équipements et aménagements de l'école.

La caisse des écoles s'est réunie le 20 juin pour le vote du compte administratif 2017. Elle est désormais mise en sommeil pour finir par être dissoute dans deux ans et demi.

Réhabilitation de la mairie

La commission des travaux s'est réunie à plusieurs reprises en présence du cabinet d'architecture Beledin. Il est projeté le plan de réhabilitation de la mairie. Nous attendons de connaître l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour continuer à avancer sur ce dossier.

Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : Catherine Danel

Fête du village : une 4^{ème} édition sans pluie et en termes de résultats, à peu près identique à l'année dernière. La seule difficulté, la billetterie exigée par la trésorerie de Marines qui a compliqué l'organisation de cette fête.

13 juillet : rendez-vous à 20 h 30 dans le jardin de la mairie pour un apéritif dinatoire puis un défilé aux lampions à la nuit tombante dans les rues de Vigny accompagné du Jazz band de Poissy. Un lâcher de lanternes sera effectué pour clôturer la fête.

Fête 2019 : La commission va travailler sur la fête de l'an prochain. Des informations vont être demandées pour l'organisation d'une manifestation autour des caisses à savons, notamment le règlement auprès de la fédération.

Commission environnement, patrimoine et urbanisme – rapporteur : Jean Ferlier

MM. Bernard Devillers et Jean Jolivard ont accepté de faire partie de la commission.

Inventaire du patrimoine bâti

Une visite des biens répertoriés a été organisée par le PNR, les personnes ont parcouru la commune pendant 2 heures. Demain, une réunion est prévue au PNR sur l'atlas communal avec la présentation du travail réalisé par les membres de la commission de Vigny.

Journée du patrimoine le dimanche 16 septembre à partir de 14 h 30

La commission propose la visite commentée de sites remarquables : l'ancienne gare - l'entrée du bourg : le pavillon de chasse – maison de la Comté – maison rouge (ancienne ferme du château) – le lavoir – le moulin rouge – la chapelle du Comte Vitali.

Commission information, communication – rapporteur : Anna Fauvet

Il est prévu la parution des prochaines brèves avant le 13 juillet.

Des photographies des dernières manifestations ont été mises sur le site internet.

Informations diverses

Fibre optique

Mme Marie-France Puget donne des informations sur la fibre optique, Vigny devrait en être dotée pour la fin de l'année. Val d'Oise Fibre est l'opérateur d'infrastructure mandaté par Val d'Oise numérique pour déployer le réseau fibre optique Vortex.

Les fournisseurs d'accès internet utiliseront le réseau pour commercialiser des offres de très haut débit.

Une réunion d'information aura lieu en septembre – octobre dans la salle des fêtes de Vigny en présence de trois opérateurs

Mutuelle communale

Mme Catherine Bonnouvrier fait part de ses différentes démarches au sujet de la mutuelle communale.

Elle présente l'association Actiom « ma commune ma santé » et ses propositions d'offres de mutuelles avec des tarifs négociés qui s'adresseront aux personnes âgées, sans emploi, artisans, étudiants, employés territoriaux...

Le conseil municipal est favorable à cette proposition et charge le maire de signer la convention correspondante en tant que président du CCAS.

Coupures d'électricité

Il est donné connaissance de la lettre adressée ce jour au directeur territorial en Val d'Oise de ENEDIS lui faisant part de notre fort mécontentement et demandant des explications sur les coupures d'électricité répétées dues au transformateur de la rue de Gisors.

Les habitants du Bord'Haut ont été particulièrement touchés à plusieurs reprises dont une journée complète et sont excédés.

Le transformateur devrait être changé en septembre par un plus étanche

Le quartier de la ruelle aux moines a subi également ces désagréments.

Alarme de la CCVC :

Monsieur le maire est intervenu auprès du président de la CCVC au sujet du déclenchement répété de l'alarme protégeant les locaux du Bord'Haut de Vigny. Des réglages ont été faits pour y remédier.

Maison 11 rue de Rouen au Bord'Haut de Vigny

La maison sise 11, rue de Rouen au Bord'Haut de Vigny est en très mauvais état. Un arrêté de péril imminent et non imminent ont déjà été pris le 1^{er} juin 2015 au vu du rapport d'un expert judiciaire et des travaux de mise en sécurité avaient été entrepris.

Force est de constater que depuis rien n'a été fait, de ce fait la maison continue à se délabrer. L'avocat de la commune a été saisi de l'affaire pour demander une nouvelle expertise afin d'évaluer la dangerosité de cette maison.

Travaux sur la RD 169

Une réunion a eu lieu ce matin avec la direction départementale des routes au sujet des travaux envisagés sur la RD 169, route d'us et rue du Général Leclerc.

Le département souhaiterait faire ces travaux pendant les congés de juillet et août.

Les décisions sur le profilage des trottoirs au niveau de la rue Marie seront confirmées sous 8 jours.

Des essais d'emplacements de stationnement route d'Us seront faits dans le courant de la semaine prochaine.

Château de Vigny :

Le château de Vigny figure sur la liste des 250 monuments en péril sélectionnés par Stéphane Bern et la Fondation Patrimoine qui seront aidés par un tirage spécial du loto du patrimoine le 14 septembre (treize sites en Ile-de-France).

Fermeture estivale de la poste de Vigny :

La poste de Vigny sera fermée les matinées de 9 h à 12 h du 6 août au 25 août 2018.

Elle sera ouverte de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi et les samedis matins de 9 h à 12 h durant cette période.

Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du 27 août 2018.

Baladobus :

Le président du PNR nous a informés que l'opération Baladobus n'était pas reconduite pour l'année 2018, faute de crédits nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents.

Questions diverses

Mme Marie-France Puget donne des informations sur l'activité de l'association Vexin Insertion Emploi (VIE) qui comporte trois secteurs : Domi Vie – Vie Vert – Insertion Vie (plateforme de découverte et de formation aux métiers de l'éco-construction).

Cette dernière activité va être suspendue pendant un an.

Madame Annie Pichery prend sa retraite.

Mme Catherine Danel fait savoir que les représentants au conseil intercommunal des jeunes ont reçu leur écharpe.

Il est signalé un lampadaire défectueux rue Marie.

Il est suggéré de faire un rappel au sujet de la taille des haies qui débordent sur le domaine public et demander aux habitants de ne pas laisser leurs poubelles en permanence sur le trottoir. Ces recommandations pourraient être mises dans les prochaines brèves.

La séance est levée à 22 h 30.